



Règlement d'intervention Pass sport et culture pour les jeunes de Montroulet

Contexte :

Le C.C.A.S souhaite accompagner tous les jeunes de son territoire communal dans le financement de la pratique ou de la reprise d'une activité sportive ou culturelle dès la rentrée 2021.

Montant de la subvention :

Une aide d'un montant de 30€ ou du montant de la cotisation si celle-ci est inférieure au montant prévu de l'aide (30€).

Versement de l'aide :

L'aide sera versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé (justificatif de compétences à fournir).

Le paiement de l'aide sera effectif avant l'été 2023.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie avant le 30 juin 2023.

Critères d'attribution :

Enfant résidant sur la commune.

Enfant jusqu'à sa majorité.

Documents à fournir :

Formulaire de demande de pass sport et culture.

Justificatif de compétences pour les animateurs travaillant dans des associations à vocation culturelle.

Relevé d'identité bancaire au nom des parents du bénéficiaire.